

Publié le 5/02/2025

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 février 2025

Le quatre février deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

MINETTO Jacques à PAVILLON Jean-Paul
VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline

Secrétaires de séance

LIZE Didier, PICARD Corinne

Convocation adressée le 29 janvier 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 5 février 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0402-07 | Entretien et renouvellement du parc de l'éclairage public et enfouissement des réseaux - Appel de fonds de concours – Approbation

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2024-267 du conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 14 octobre 2024,

Considérant que les montants sont calculés à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole (hors dépannages et réparations) et que les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans la limite de 5 %,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et transition écologique du 28 janvier 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement de fonds de concours à Angers Loire Métropole pour les montants énoncés ci-dessous :

Opération d'enfouissement de réseaux - Basse tension - Investissement			
Année du programme	Lieux	N° d'opération	Montant du fonds de concours
2024	Chemin des grandes maisons T1	246.22.05	66 592.62 €
Prestation d'éclairage public - Fonctionnement			
Année de la prestation	Nombre de lanternes concernées	Objet	Montant du fonds de concours
2023	2 693	Maintenance et accès au service SIEMML	48 204.70 €
2024	2 645	Maintenance et accès au service SIEMML	47 345.50 €

- Autorise le Maire à signer tous les documents correspondants,
- Impute les dépenses sur le budget concerné.

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon


